

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-Ouest tenue le **mardi 2 juin 2015** à l'endroit désigné par le conseil, soit au 806, Rang de la Rivière Sud à Saint-Roch-Ouest.

Sont présents :

Monsieur Mario Racette, maire
Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1 s'est excusé (quitte à 20 h 15)
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2
Monsieur Lucien Chayer, conseiller au siège no 3
Monsieur Pierre Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6 est absent

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente, Sherron Kollar, directrice générale

088-2015 ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2015**
- 4. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. ADMINISTRATION**
 - 6,1 Tournoi de golf de Saint-Lin-Laurentides- le vendredi 3 juillet 2015. Coût 175 \$ golf et souper/ souper seulement 80 \$
 - 6,2 Indicateur de gestion
 - 6,3 Congé du 1^{er} juillet
 - 6,4 Bureau fermé pour les vacances d'été
 - 6,5 Chemin Lecourt
 - 6,6 Résolution- incendies- rapport annuel 2014
 - 6,7 Résolution pour les dépenses de la fête du 1^{er} juillet 2015
 - 6,8 Demande de permis d'alcool
 - 6,9 Voirie-Faire asphaltter les accotements
- 7. RÉGLEMENTATION**
- 8. RAPPORTS FINANCIERS**
 - a) Présentation et approbation des comptes
- 9. VARIA**
 - 9,1 Demande de commandite
- 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

089-2015 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Mario Racette, maire, déclare la présente séance ouverte.

090-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Pierre Mercier, l'ordre du jour, de la séance ordinaire du mardi 2 juin 2015, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

091-2015 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2015

Le procès-verbal a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Pierre Mercier, le procès-verbal, de la séance ordinaire du 5 mai 2015, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

092-2015 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé.

093-2015 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

094-2015 TOURNOI DE GOLF VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES – 3 JUILLET 2015 – CLUB DE GOLF MONTCALM

Sur la proposition de Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité procède à l'achat de deux (2) billets pour le golf et souper et un (1) billet pour le souper, qui aura lieu le 3 juillet 2015 au Club de golf Montcalm.

La somme comptabilisée pour cet événement sera donc de 430 \$ et les profits de ce tournoi seront partagés entre les organismes sans but lucratif de Saint-Lin-Laurentides.

095-2015 DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2014

Considérant que les membres du conseil ont tous pris connaissance du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux pour l'année 2014;

Sur la proposition de Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que le conseil accepte, par la présente résolution, le dépôt par la directrice générale du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux portant sur les résultats obtenus pour l'année 2014.

096-2015 CONGÉ DU 1^{er} JUILLET 2015

CONSIDÉRANT QUE le congé de la Fête du Canada (le 1 juillet), est un mercredi;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} juillet, il y aura une fête municipale et que la directrice générale participe aux préparatifs;

CONSIDÉRANT QUE le congé de la Fête du Canada peut être déplacé;

IL EST PROPOSÉ par M. Charles Smith et résolu à l'unanimité par les conseillers que la directrice générale puisse déplacer le congé du 1^{er} juillet à une date de son choix et fermer le bureau cette journée-là.

Adoptée.

097-2015 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LES VACANCES

Sur la proposition de Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les Conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, que le conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal pendant la période des vacances, soit du 17 juillet 2015 au 3 août 2015 inclusivement.

098-2015 CHEMIN LECOURT

Sur la proposition de Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest de faire gratter le chemin Lecourt.

Adoptée unanimement

**099-2015 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2014 EN SÉCURITÉ
INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-Ouest est desservie par le service d'incendies de la Ville de Saint-Lin-Laurentides;

ATTENDU QUE le directeur du service d'incendies de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, Monsieur Ronald Bruyère, a produit un rapport annuel 2014, pour la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, relativement au schéma de couverture de risques en cas d'incendie et les réalisations inscrites au plan de mise en œuvre;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport;

ATTENDU QUE ce rapport est conforme aux spécifications demandées par le coordonnateur régional du schéma à la MRC de Montcalm, monsieur Jacques Babin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Charles Smith, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que la Municipalité de Saint-Roch-Ouest adopte le rapport annuel 2014 relativement au schéma de couverture de risque en incendie, tel que prévu par la Loi sur la sécurité incendie, et qu'une copie de la présente résolution soit acheminée au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Montcalm, monsieur Jacques Babin.

Adoptée unanimement

100-2015 BUDGET POUR LA FÊTE MUNICIPALE

Sur la proposition de Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest d'autoriser une dépense maximale de 10 000 \$ pour les dépenses de la fête municipale qui aura lieu le 1^{er} juillet prochain, selon la liste présentée au Conseil;

Il est aussi résolu d'autoriser la directrice générale à faire les achats pour cette journée et de prendre les sommes manquantes à même le surplus libre de la Municipalité.

Adoptée unanimement

101-2015 DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

Sur la proposition de Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest d'autoriser la directrice générale, à déposer une demande de permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour obtenir un permis de réunion pour la fête municipale qui aura lieu le 1^{er} juillet prochain.

Adoptée unanimement

102-2015 TRAVAUX DE LA VOIRIE

Sur la proposition de Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les Conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, de mandater la directrice générale, pour demander à Latendresse Asphalte Inc., d'asphalter une partie des accotements avec de l'asphalte recyclé, selon les endroits déterminés par le responsable de la voirie.

103-2015 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Les comptes sont soumis à l'approbation des membres du conseil. Sur la proposition de Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver les chèques émis pour le mois de juin 2015 du # 6843 au # 6867 totalisant 55 510,15 \$ selon la liste présentée au conseil.

ADOPTÉE

Adoptée unanimement

104-2015 VARIA

1. DEMANDE DE COMMANDITE

Une demande de commandite est présentée par Monsieur Marc Muloin pour le Grand Défi Cycliste Pierre Lavoie 2015.

Sur la proposition de Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité par les conseillers, d'accorder un montant de 50 \$ au Grand Défi Cycliste Pierre Lavoie, pour la participation de Monsieur Muloin à cet événement.

105-2015 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, sur la proposition de Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que la séance soit levée à 21 h 15.

Sherron Kollar,
Directrice générale

Mario Racette,
Maire

106-2015 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussignée, Sherron Kollar, directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie par la présente, que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées à la résolution no 103-2015, lesquelles s'élèvent à 55 510,15 \$ et ont été autorisées par résolution du conseil.

Sherron Kollar,
Directrice générale